



Municipalité
de Saint-Damien

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 753-19

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le conseil a adopté le règlement 753-19 intitulé « Modification du règlement de zonage n° 753 concernant les élevages domestiques ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 16 février 2023 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 22 février 2023.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier